



CAP EMPLOI HAUTE-LOIRE

Handicap, recrutement & maintien

Livret d'accueil



 Espace Alex Brolles - 14, chemin des Mauves - Mons - 43000 Le Puy en Velay
 : 04.71.02.13.87 - Mail : accueil@capemploi43.org
Site : www.capemploi-43.com
www.asea43.org





**L'OPS CAP EMPLOI (Organisme de Placements Spécialisé)
s'engage dans l'appui et l'accompagnement
des personnes en situation de handicap vers et dans l'emploi**

CAP EMPLOI
Handicap, recrutement & maintien



OBJECTIFS

Faciliter le recrutement, l'intégration, le maintien dans l'emploi et sécuriser le parcours professionnel des personnes en situation de handicap dans le secteur privé (AGEFIPH) ou public (FIPHFP).

QUI PEUT EN BENEFICIER ?

- ▶ Tout demandeur d'emploi (inscrit ou non à Pôle emploi), ou travailleur indépendant dont l'état de santé ou le handicap constitue le frein principal dans son parcours professionnel, nécessitant un accompagnement spécialisé et renforcé lié au handicap
- ▶ Tout salarié en situation de handicap confronté à la détérioration de son état de santé ou à l'évolution du contexte du travail rendant sa situation professionnelle incompatible avec son handicap
- ▶ Agents des 3 Fonctions Publiques : d'Etat, Territoriale et Hospitalière

COMMENT EN BENEFICIER ?

Prendre contact avec l'OPS CAP EMPLOI Haute-Loire.



MODALITES ET CONTENUS

1/ Accompagnement vers l'emploi :

- ▶ Informer, conseiller et accompagner les demandeurs d'emploi dans la définition de leur projet professionnel, la formation, la recherche d'emploi, les aides et dispositifs existants

2/ Accompagnement dans l'emploi des salariés reconnus travailleurs handicapés ou en cours de reconnaissance :

- ▶ Informations et conseils sur le cadre juridique et la démarche de maintien dans l'emploi
- ▶ Analyse de la situation et accompagnement dans la recherche et la construction de solutions adaptées
- ▶ Mobilisation des aides et prestations techniques, humaines et financières pour la mise en œuvre de la solution de maintien
- ▶ Suivi durable après le maintien
- ▶ Dans le cas où le maintien dans l'emploi précédemment occupé n'est pas possible, la personne, si elle est salariée d'une entreprise privée, bénéficie du Conseil en Évolution Professionnelle (CEP) délivré par Cap emploi.



3/ Le Conseil en évolution professionnelle

L'OPS Cap Emploi 43 est opérateur du Conseil en Evolution Professionnelle (CEP)
Vous rencontrez des difficultés sur votre poste de travail, vous ne pouvez plus exercer votre métier ou tout simplement vous souhaitez donner un nouvel élan à votre carrière professionnelle, Cap Emploi 43 vous accompagne dans votre nouvelle orientation

Le CEP, qu'est-ce que c'est ?

- ▶ Il s'agit d'un service gratuit d'accompagnement des salariés du privé et des travailleurs indépendants afin d'envisager une reconversion professionnelle.
- ▶ Ce service est neutre, confidentiel et accessible aux personnes reconnues handicapées (RQTH) ou en cours de reconnaissance.

Le CEP, pour qui ?

- ▶ Ce service s'adresse aux salariés du secteur privé (en CDD, en CDI, en intérim), aux intermittents ou aux indépendants ; quel que soit votre âge, votre statut, votre secteur d'activité ou encore votre qualification.

Le CEP, pour quoi faire ?

- ▶ Faire le point sur votre carrière professionnelle
- ▶ Découvrir de nouveaux métiers
- ▶ Connaître le marché du travail
- ▶ Créer ou reprendre une entreprise
- ▶ Évaluer vos aptitudes
- ▶ Valoriser vos compétences
- ▶ Pour vous reconverter et vous former au nouveau métier choisi





Le CEP, comment ça marche ?

► Vous appelez l'OPS Cap Emploi 43, vous demandez un rendez-vous avec un conseiller / une conseillère. Vous faites un point avec lui ou elle sur votre situation. Vous avez des rendez-vous réguliers afin d'avancer dans votre projet.

A SAVOIR

L'OPS CAP EMPLOI 43 propose un service individualisé de proximité. Chaque personne en situation de handicap est accompagnée par un conseiller référent tout au long de son parcours.

CAP EMPLOI
Handicap, recrutement & maintien



Partenaire
de votre recherche



Un accompagnement
durable



vous aide à préserver
votre emploi



PRECISIONS UTILES

Les conseillers-ères insertion et maintien du réseau CAP EMPLOI présents dans chaque département assurent le conseil et l'accompagnement des personnes.

Suivant les besoins, les conseillers-ères peuvent faire appel :

- ▶ à des prestataires sélectionnées par l'AGEFIPH : ergonomes, spécialistes de certains handicaps (auditif, visuel...)
- ▶ à des partenaires : Services de Prévention et de Santé au Travail, Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (CARSAT), Mutualité Sociale Agricole (MSA)...
- ▶ à des prestataires mobilisables pour tous les demandeurs d'emploi : organismes de bilan de compétences ou de formation
- ▶ au FIPHP en ce qui concerne les Fonctions Publiques

QUI SOMMES-NOUS ?

L'OPS CAP EMPLOI Haute-Loire appartient au réseau national des 98 organismes de placements spécialisés (CHEOPS) de la relation handicap et emploi. En Haute-Loire, ce service est porté par l'association ASEA 43, Association pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de Haute-Loire créée en 1945. La mission du Cap emploi s'inscrit dans le cadre d'une délégation de service public confiée par l'Etat (DGEFP), l'AGEFIPH, le FIPHP et Pôle Emploi. Ce service est donc gratuit.

15 conseillers-ères spécialisés interviennent sur tout le département, sur rendez-vous, au 04 71 02 13 87

Charte expert handicap «Accompagnement vers et dans l'emploi»

Rencontrer les employeurs du territoire et parler handicap et emploi avec eux

=
Sensibilisation
Regard différent
Pair-aidance

Trouver le rythme d'accompagnement adapté aux capacités de la personne, à son état de santé et à l'évolution de son état de santé

=
Capacités
Santé / Rétablissement
Sécurisation



Appliquer la loi du 11 février 2005 qui énonce le principe du droit à compensation du handicap et de l'obligation de solidarité de l'ensemble de la société à l'égard des personnes handicapées

Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances

«L'Engagement dans une mission de service public ou d'intérêt général ne se limite pas à la fourniture de prestations de service en prolongement des dispositifs existants. Il exprime aussi une volonté d'adaptation, de propositions et de recherche de solutions».

Extrait: Charte associative ASEA 43

Accueillir, écouter activement, respecter, mettre en «confiance» et trouver la juste place pour accompagner

=
«Alliance» avec la personne

Permettre à la personne d'être actrice de sa vie dans la cité

=
Citoyenneté
Dignité -Inclusion
=
Autodétermination

Mobiliser les outils adaptés en lien avec les partenaires pour construire ensemble et faciliter

=
Compensation
Facilitation
Formation



CAP EMPLOI HAUTE-LOIRE
Handicap, recrutement & maintien

www.asea43.org



DROITS DE L'USAGER :

- ▶ Respect de la confidentialité
- ▶ Droit à un projet adapté au potentiel de la personne
- ▶ Droit à une prise en charge individuelle
- ▶ Non-discrimination
- ▶ Droit à l'expression
- ▶ Information sur les recours possibles en cas de désaccord

Conformément à la loi «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant.

DEVOIRS DE L'USAGER :

- ▶ Respect de l'engagement de mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé
- ▶ Respect des règles de bonne conduite avec les professionnels du Cap emploi
- ▶ Respect des horaires des rendez-vous individuels et des temps collectifs

"Considérant les orientations politiques départementales, régionales, nationales et européennes, l'association ASEA 43 s'implique dans toute situation conforme à ses valeurs et à son objet. Elle s'attache à proposer des réponses adaptées aux besoins des personnes en difficulté"



LES SERVICE DE L'ÉTAT EN HAUTE-LOIRE

Défenseur des droits

Article créé le 19/04/2016

Mise à jour le 19/04/2016

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**LE DÉFENSEUR
DES DROITS**



En Haute-Loire, le Délégué des droits est :

Pour les circonscription de Brioude et Le Puy en Velay,
Monsieur **Guy LASCHAMP** que vous pouvez contacter par e-mail à l'adresse
suivant :
guy.laschamp@defenseurdesdroits.fr ou par téléphone au 04 71 09 91 25
pour prendre rendez-vous

Pour la circonscription d'Yssingeaux,
Madame **Anne SCHIRNER** que vous pouvez contacter par e-mail à l'adresse
suivante :
anne.schirner@defenseurdesdroits.fr ou par téléphone au 04 71 65 78 88
pour prendre rendez-vous

Il est à même de vous aider, outre pour la Défense des enfants, pour la
Médiation avec les services publics, dans le domaine de la Discrimination ou dans
celui de la Déontologie.

Le rapport du Défenseur des Droits est disponible et téléchargeable sur le site
du Défenseur des droits :

<http://www.defenseurdesdroits.fr/contacter-votre-delegue/trouver-votre-delegue/departement/43>



HORAIRES

Accueil téléphonique

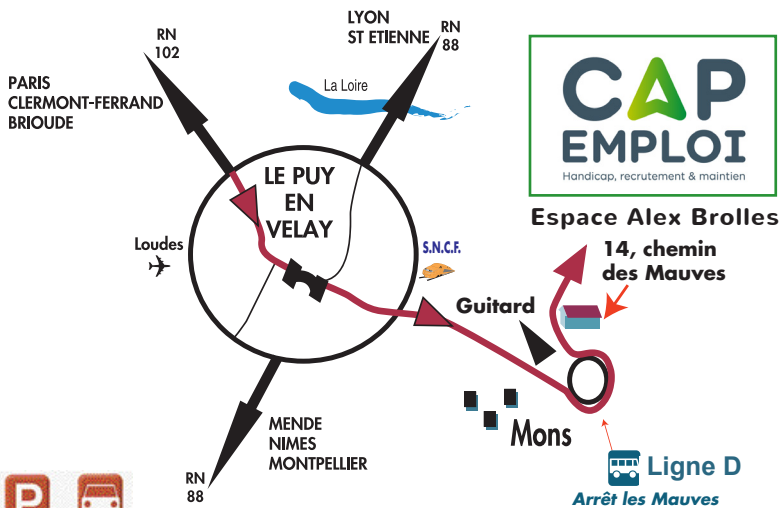
04 71 02 13 87
 du lundi au vendredi
 de 9h30 à 11h30
 et de 14h à 16h
 (fermé le lundi matin)

Ouverture des bureaux

Lundi	13h30 à 17h00
Mardi	8h30 à 12h00 - 13h30 à 17h00
Mercredi	8h30 à 12h00 - 13h30 à 17h00
Jeudi	8h30 à 12h00 - 13h30 à 17h00
Vendredi	8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h00



ACCÈS



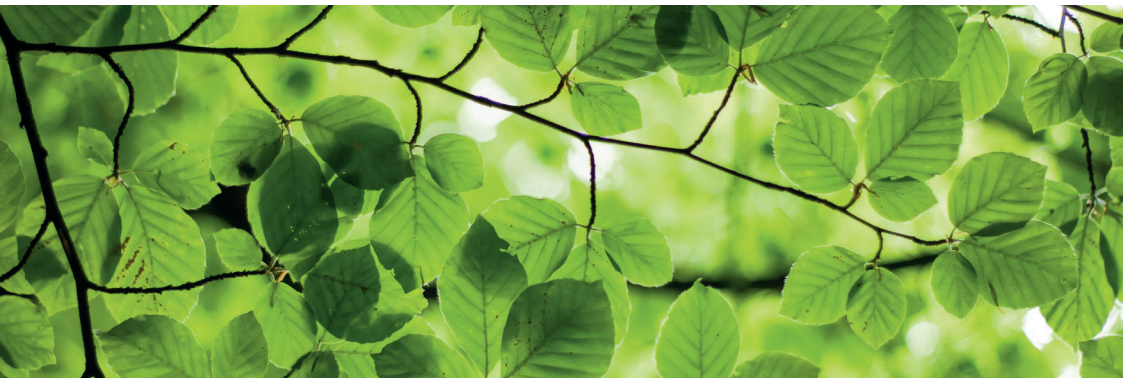
Espace Alex Brolles

14, chemin
des Mauves

Ligne D
Arrêt les Mauves



TUDIP D
Direction Mons





DATES ET LIEUX DE VOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Nom Conseiller-ère :

Tél :

Email :

Adresse :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

« Vous avez accès aux informations relatives à politique des Cap emploi en termes de protection des données personnelles sur le site internet :

<https://www.capemploi-43.com/rgpd/politique-de-la-rgpd.html> »



Cap emploi Haute-Loire



: 04.71.02.13.87

Mail : accueil@capemploi43.org